

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS
Séance du jeudi 7 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 7 septembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en ses lieux habituels, sous la présidence de M. Jean-Marc GOUTAGNY, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 30/08/2023

Présents : M. Jean-Marc GOUTAGNY, Mme. Nicole VIRICEL, M. Didier LUXEMBOURGER, M. Didier REYMONDON, Mme. Stéphanie CHAMBE, Mme. Françoise DUBOEUF, M. Nicolas BERGER, M. Jean-Luc GOUTAGNY, M. Noël BROCHIER, M. René VALLIER

Absents excusés : Mme Monique RAGEYS donne pouvoir à Mme. N. VIRICEL ; Mme Patricia FILLON ; Hervé PERRONNET ; Mme Angélique PIBOLLEAU donne pouvoir à M. Didier REYMONDON

Quorum : 8

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Jean-Luc GOUTAGNY est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Ordre du jour :

Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du jeudi 20 juillet 2023

DELIBERATIONS :

- Prestation de service pour l'instruction des Autorisations des Droits des Sols
- Décision portant autorisation du Maire à signer un contrat de réservation pour l'acquisition d'un bâtiment hors d'eau/hors d'air en VEFA à aménager par la Commune pour y créer une MAM et tous actes nécessaires à la réalisation de cette acquisition.
- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES
- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
- QUESTIONS DIVERSES

→ **Adoption du PV de séance du conseil municipal du jeudi 20 juillet 2023**

M. le Maire, après avoir rappelé les principaux points à l'ordre du jour et sans remarque complémentaire, invite les conseillers à approuver le procès-verbal de séance du 20 juillet 2023.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATIONS :

DÉCISION PORTANT AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER UN CONTRAT DE RÉSERVATION POUR L'ACQUISITION D'UN BATIMENT HORS D'EAU/HORS D'AIR EN VEFA À AMÉNAGER PAR LA COMMUNE POUR Y CRÉER UNE MAM ET TOUS ACTES NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION DE CETTE ACQUISITION.

M. le Maire présente les plans transmis par le promoteur immobilier concernant le lot 11, lors du dépôt du permis de construire le 03/08/2023.

M. le Maire montre la notice explicative du promoteur immobilier indiquant les différentes phases et les différents matériaux prévus. Quelques précisions seront demandées au constructeur quant aux matériaux utilisés.

Le contrat de VEFA a été rédigé par l'office notarial de Saint Martin en Haut. Le conseil doit autoriser M. le Maire à signer tous les actes nécessaires.

Le prix est de 295 000€ TTC frais de notaire en sus. Le chantier débiterait en début d'année. Une équipe de maîtrise d'œuvre sera mandatée pour l'aménagement.

Il convient de délibérer sur cette acquisition suite au retrait de la délibération initiale, et d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes relatifs à l'achat d'un bâtiment pouvant accueillir une MAM sur le territoire communal.

Approuvé à l'unanimité

PRÉSTATION DE SERVICE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES DROITS DES SOLS ADS

M. le Maire rappelle que la commune fait appel au service urbanisme de la CCMDL pour l'instruction des demandes d'urbanisme.

Il présente le budget prévisionnel envoyé en début d'année par la responsable du service pour le territoire et explique son fonctionnement et les différents couts (personnel, logiciels de dématérialisation, etc.)

La commune paie un estimatif en fonction des dossiers déposées en N-1 et règle un reliquat en fonction du réel. Il énonce le nombre de dossiers pour 2022 et les dossiers en cours au 30/08/2023. Le cout estimé pour cette année est de 6 748€. Il convient de renouveler le contrat de prestation-service-ADS.

Approuvé à l'unanimité

COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

BÂTIMENTS : M. LUXEMBOURGER présente les travaux de rénovation de la salle Paul Claudel qui ont réalisés pendant l'été. Il dit qu'une modification a été effectuée sur le système de chauffage avec des vannes pilotées par wifi basées sur un thermostat programmable en fonction des niveaux d'activité. Concernant les travaux de la salle Jean LETREVE, il rapporte que tous les radiateurs ont été remplacés, et qu'un ballon tampon a été installé qui contribue à optimiser le fonctionnement de la chaudière.

VOIRIE : La commission a proposé de faire un marquage à la sortie du village, direction Grézieu, au carrefour avec le chemin du Crêt. Le coût s'élève à 240€ HT. Un miroir sera installé pour faciliter la visibilité des véhicules venant du Crêt.

Chemins : concernant le fauchage des chemins, le chemin de l'Orzon a été débroussaillé, les agents le font manuellement ce qui est fastidieux, la tondeuse étant en panne.

MAISON DES JEUNES : Un groupe de jeunes soutenus par Mme. M. THONNERIEUX du Centre Socio-Culturel ARCHIPEL a créé une junior association pour proposer des activités à la MJ. L'ouverture aura lieu le vendredi 15/09 au soir.

CITY STADE : le dossier sera présenté au mois de décembre en commission permanente de la Région AURA.

COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

DÉCHETS : Réception en mairie des badges d'accès à la déchèterie commandés par les habitants.

BUS FRANCE SERVICE : la permanence mensuelle pour les démarches administratives a été très fréquentée.

QUESTIONS DIVERSES

ÉCOLE : La nouvelle directrice de l'école publique, Mme. Laurine MAGAND, a pris ses fonctions. Les effectifs pour l'année scolaire sont les suivants :

- ECOLE PRIVEE : 43 élèves dont 27 PS MS
- ECOLE PUBLIQUE : 42 élèves

Soit au total 85 enfants inscrits pour 2023-2024.

AGENTS : Depuis le début de cette année scolaire, pour aider Emilien, les agents livrent les repas de la cantine préparés par le Restaurant de la Mairie. Un bilan sera fait sur la pertinence de ce fonctionnement.

PROXI : Réouverture prévue le 09/09.

SIEMLY : Inauguration du nouveau siège le 15/09 au Plomb à Pomeys.

ARRÊTÉ SÉCHERESSE : Le département est passé en « Alerte renforcée », interdisant d'arroser à certaines heures.

STADE : M. le Maire présente un projet de stockage d'eau de pluie pour l'arrosage du terrain de foot. Il s'agirait d'installer une citerne souple de 1500 m3 ainsi que les raccordements divers et les systèmes de pompage.

Un premier devis a été proposé pour un montant de 78 000 € TTC. Cette citerne serait installée au niveau du terrain en gore vers le stade. Il présente le plan du projet. L'intérêt de ce projet serait de pouvoir arroser uniquement avec de l'eau de pluie stockée. Le conseil donne un accord de principe, le projet devra être affiné.

DIVERS :

Suez : les compteurs communiquant sont actuellement en cours d'installation.

Espace Mosaik : le lieu n'étant pas suffisamment indiqué, une signalétique va être apposée.

M. le Maire rappelle la date du prochain Conseil municipal : le jeudi 19/10/2023 à 20H00.

M. le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23H00.

Le Maire
Jean-Marc GOUTAGNY

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc GOUTAGNY

Affichée et publiée le :